

# Compte-rendu réunion Conseil Municipal du 11/06/2020

Présents : Daniel MIDON, Emmanuel BAROTTE, Jean-Pierre BEGEL, Patrice GENIN, Nadia GIRARDET, Anne-Lyse GROMER PELTIER, Mathilde HAUMONTE, Aude LAMERANDT, Sylvie LEUVREY, Cyril MAHAUT, Philippe MANGIN, Marie-Edith MOREL, Monique PATENAY, Laurent PAULY, Philippe PETIT, Frédéric PFEFFER, Catherine SCHMITT, Paul VILCOT

Excusée : Dominique DUCHANOY (pouvoir à Catherine SCHMITT)

## Ordre du jour :

1. Fixation des taux de fiscalité locale
2. Nomination des représentants au Conseil Communautaire de la CAE
3. Nomination des délégués au Syndicat d'Électricité des Vosges 2
4. Désignation des représentants à l'association des communes forestières
5. Désignation d'un conseiller municipal délégué à la Défense
6. Questions diverses

-----  
En préambule, le Maire demande d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- L'aménagement de la forêt communale par les services de l'ONF
- L'élection de 2 délégués au syndicat intercommunal du secteur scolaire de GOLBEY
- Achat de terrain à la Comtesse

Avis favorable pour ajouter ces trois points.

### 1) Fixation des taux de fiscalité locale pour 2020 (délibération), Jean-Pierre BEGEL

Le Maire propose de maintenir la fiscalité locale à son niveau de 2019, soit :

Taxe sur le Foncier Bâti : .....12,71 % des bases cadastrales  
Taxe sur le Foncier non Bâti : .....30,14 %

La base cadastrale augmente régulièrement, ce qui fait qu'il y a toujours une petite augmentation même si les taux n'augmentent pas.

Avec la suppression de la taxe d'habitation dès 2020 pour 80 % des ménages, et même si la TH est encore maintenue pour 20 % des ménages et pour les résidences secondaires, le Conseil Municipal a perdu le pouvoir de voter le taux de taxe d'habitation.

Avis favorable à l'unanimité.

### 2) Nomination des représentants au Conseil Communautaire de la CAE

Nécessité de la parité.

- Daniel MIDON, représentant titulaire
- Catherine SCHMITT, représentante suppléante.

### 3) Nomination du délégué au Syndicat d'Electricité des Vosges 2

Le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (SDEV) est un établissement public à coopération intercommunale. En qualité d'autorité organisatrice, il a pour but d'organiser et de gérer le service public de distribution d'énergie électrique, dont le concessionnaire est ENEDIS. Outre les missions de contrôle du concessionnaire pour l'intérêt des usagers, le SDEV assure la maîtrise d'ouvrages des travaux d'électrification rurale, le génie civil des réseaux de télécommunication.

Le Conseil Municipal est amené à désigner un candidat pour participer dans un second temps à une élection au niveau cantonal pour élire un représentant au SDEV.

La commune s'est retirée du syndicat pour l'entretien, la commune est autonome pour les interventions d'entretien. Elle adhère au syndicat pour les investissements.

Philippe MANGIN représentera LES FORGES.

#### **4) Désignation des représentants à l'association des communes forestières**

Rôles de l'élu en lien avec la filière forêt-bois :

- Propriétaire forestier : la forêt communale fait partie du domaine privé de la commune. Il doit prendre des décisions vis-à-vis de sa gestion.
- Aménageur du territoire : l'élu peut dynamiser la filière forêt-bois de par ses choix comme par exemple dans les documents d'urbanisme.
- Maître d'ouvrage : l'élu peut choisir le bois dans ses constructions ou son chauffage dans ses maîtrises d'ouvrage publiques.
- Responsable de la sécurité : l'élu a des responsabilités dans ce domaine, notamment sur la circulation en forêt.

- Paul VILCOT : représentant titulaire
- Aude LAMERANDT : représentante suppléante.

#### **5) Désignation d'un conseiller municipal délégué à la Défense**

Les élus sont invités à désigner un correspondant défense en vertu du dispositif instauré en octobre 2001 pour renforcer le lien entre les forces armées et la Nation.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Patrice GENIN qui était représentant de la commune entre 2014 et 2020, apporte quelques explications sur le rôle du conseiller à la Défense. Il propose de renouveler sa candidature pour ce nouveau mandat. Le Conseil donne un avis favorable.

#### **6) Plan d'aménagement de la forêt 2020/2039 (délibération)**

Paul VILCOT, conseiller délégué, présente le plan d'aménagement proposé par l'ONF (diaporama en PJ).

Le plan est prévu pour 20 ans avec une négociation annuelle entre la commune et l'ONF.

Les différentes diapos présentent les parcelles, les essences et l'âge des bois. A noter que la forêt communale comprend des bois nobles (frênes, chênes de 180 ans). L'ONF est attentif à la régénération des essences nobles.

L'état sanitaire est pris en compte ; avec la sécheresse de 2019, des arbres sèchent depuis la tête, ils devront être coupés avant qu'ils ne crèvent.

L'entretien de la forêt comprend également l'entretien des chemins, la réfection des routes forestières.

En octobre, le marquage des parcelles aura lieu ; PAUL VILCOT sollicite l'aide de volontaires parmi les élus.

Suite aux explications le Conseil Municipal se prononce sur le plan d'aménagement : ce plan est accepté à l'unanimité.

#### **7) Élection de 2 délégués au syndicat intercommunal du secteur scolaire de GOLBEY**

Le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire a pour but de créer, entretenir et gérer les installations sportives destinées à l'usage des élèves du collège de GOLBEY et aux habitants du secteur scolaire.

Paul VILCOT, représentant des FORGES lors du mandat 2014/2020, présente l'activité. La mission essentielle du syndicat consiste en la gestion du COSEC (gymnase). Une réfection importante du COSEC a été effectuée les dernières années. Le syndicat existera tant que l'emprunt en cours ne sera pas soldé.

Le financement par la commune est calculé au prorata du nombre d'élèves pour 40% et pour 60% en fonction du revenu fiscal. Le montant de la contribution des FORGES a été de 6656,85 € en 2019.

Emmanuel BAROTTE et Sylvie LEUVREY sont candidats pour participer au Syndicat.

## 8) Achat de terrain à la Comtesse (délibération)

Afin d'envisager des travaux de voirie, le Maire présente un plan de la rue de la Comtesse et propose une délibération pour régulariser la situation de terrains qui appartiennent à des particuliers et se trouvent sur la voirie actuelle.

Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

## 9) Questions diverses

- Préemption

Le Maire informe de la vente d'une maison située rue des Cerisiers, pour laquelle il n'a pas prononcé de préemption.

- Information sur les finances

Jean-Pierre BEGEL présente deux tableaux sur les finances de la commune. (joints en annexe). Le budget de fonctionnement est de 1 231 000 €. Il explique la signification des différents comptes et l'évolution de ces comptes de 2013 à 2019.

En dépenses :

- Compte 011 : charges à caractère général (eau, électricité etc...), soit 23,29% des dépenses en 2019
- Compte 012 : charges de personnel, 51% des dépenses en 2019

En recettes :

- Compte 70 : produits des services (restaurant scolaire, ALSH...)
- Compte 73 : impôts et taxes
- Compte 74 : dotations, soit 13% des recettes. A noter la baisse des dotations depuis 2015 correspondant à une diminution de 120 000 € entre 2015 et 2019.

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à ce que le budget de fonctionnement dégage pour alimenter le budget d'investissement.

Tableau de la dette : ce qui est surligné correspond aux emprunts du bâtiment économique (ferme forgeronne). Jusqu'en 2018, le bâtiment économique était un budget annexe ; à la demande des services fiscaux, il a été intégré dans le budget principal mais la commune continue à identifier le suivi budgétaire correspondant.

Début 2020, il reste 1,5 millions € à rembourser. Jean-Pierre BEGEL précise qu'un seul emprunt de 200 000€ a été contracté au cours du précédent mandat.

Catherine SCHMITT